

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

**RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCETRES :
TRAVAUX DE PEINTURE**

CODE DE L'UE : 25 15 02 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
---------------------------------------	---

La présente demande émane du réseau :

<input checked="" type="checkbox"/> Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Monsieur DIDIER LETURCQ, Directeur général adjoint

Date et signature :

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (2 pages)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input checked="" type="checkbox"/> Du niveau inférieur	<input type="checkbox"/> Du niveau supérieur
de	<input checked="" type="checkbox"/> Transition	<input type="checkbox"/> Qualification

4. Acquis d'apprentissage : repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme :

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (3 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)

7. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Code fonction</u>
Laboratoire de peinture	CT	E	16	
Travaux pratiques de peinture	PP	C	80	
Part d'autonomie		P	24	
Total des périodes			120	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 : voir 8Ter

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 16 décembre 2019.....Signature :

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCETRES : TRAVAUX DE PEINTURE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- **CONCOURIR** à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- **REPENDRE** aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'**ACQUERIR** des compétences techniques et des savoir-faire de base en peinture automobile ;
- de **DECODER** les informations sur les étiquettes et les pictogrammes sur les différents produits utilisés en carrosserie ;
- de **DEPOSER**, de **POSER** et de **PREPARER** une tôle de voiture ancêtre destinée à recevoir un traitement de peinture en carrosserie ;
- d'**APPLIQUER** un traitement de peinture sur une tôle pour véhicule ancêtre dans le respect des différentes réglementations en vigueur ;
- de **NETTOYER**, d'**ENTRETENIR**, de **RANGER** son matériel et les produits utilisés ainsi que l'environnement de son poste de travail ;
- de **DEVELOPPER** des aptitudes de communication professionnelle, d'observation, de réflexion technique et de **VEILLER** au respect des procédures.

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCETRES : TRAVAUX DE PEINTURE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ LIRE un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ LIRE couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ◆ REpondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ◆ CONSULTER des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ S'EXPRIMER oralement et par écrit :
 - ◆ PRODUIRE des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- ◆ SAVOIR CALCULER :
 - ◆ MAITRISER le système de numération en base 10 ;
 - ◆ OPERER sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
 - ◆ CONNAITRE les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - ◆ PRENDRE une fraction d'un nombre ;
 - ◆ CALCULER un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ SAVOIR STRUCTURER l'espace et ses composants :
 - ◆ RECONNAITRE et DIFFERENCIER les solides et les figures planes classiques ;
 - ◆ CALCULER le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
 - ◆ CALCULER l'aire et le volume de ces solides ;

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX DE PEINTURE

- ◆ dans un plan donné, CONSTRUIRE une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;

- ◆ SAVOIR MESURER :
 - ◆ MESURER et CONSTRUIRE un angle à l'aide du rapporteur ;
 - ◆ PRATIQUER les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU :

Le CEB.

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCETRES : TRAVAUX DE PEINTURE

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- *en disposant de la documentation appropriée (photos, vidéos, fiches techniques, catalogues de fabricants, ...) et de consignes figurant dans un cahier des charges,*
- *en disposant du matériel approprié, de l'outillage spécifique et des produits utilisés pour des travaux de restauration de véhicules ancêtres,*
- *en vue de préparer et de ranger son poste de travail et son environnement,*
- *dans le respect des règles de la législation de la restauration de véhicules ancêtres, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de manutention et de l'environnement,*
- *dans le respect du temps imparti,*
- *en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*
- *en développant des compétences de communication,*
- de REPARER des dégâts sur un véhicule ancêtre ;
- de DEPOSER, de REPOSER, d'AJUSTER et de PEINDRE en tout ou en partie un élément de carrosserie d'un véhicule ancêtre en
 - ✓ identifiant le type de peinture ;
 - ✓ en appliquant les techniques de jointure, d'étanchéité, de marouflage et différents mastics,
- de REDIGER une fiche d'intervention permettant de suivre l'évolution des travaux sur un véhicule ancêtre ;
- de NETTOYER, d'ENTRETENIR et de RANGER son matériel et les produits utilisés ainsi que l'environnement de son poste de travail ;
- de TRIER les déchets et rebus selon le respect des règles de protection de l'environnement en vigueur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le soin et la qualité du travail produit lors de l'intervention sur le véhicule ancêtre,
- l'exhaustivité des informations contenues dans la fiche d'intervention,
- la justification des connaissances technologiques dans la réalisation des travaux pratiques,
- le respect des normes de sécurité, d'ergonomie, de manutention ainsi que le degré de propreté du poste de travail et de son environnement.

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCETRES : TRAVAUX DE PEINTURE

5. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

- *en disposant de la documentation appropriée (photos, vidéos, fiches techniques, catalogues de fabricants, ...),*
- *en disposant du matériel approprié, de l'outillage spécifique et des produits utilisés pour des travaux de restauration véhicules ancêtres,*
- *en vue de préparer et de ranger son poste de travail et son environnement,*
- *dans le respect des règles de la législation de la restauration de véhicules ancêtres, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de manutention et de l'environnement,*
- *dans le respect du temps imparti aux travaux pratiques de peinture,*
- *en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*
- *en développant des compétences de communication,*

5.1. EN LABORATOIRE DE PEINTURE :

- de RECONNAITRE les produits dangereux (solvants, peintures,...) : lire les étiquettes, les fiches techniques, les pictogrammes ;
- d'IDENTIFIER les précautions à prendre pour leurs manipulations, leur stockage, leur tri (gestion des déchets solides et liquides) et pour la protection des accidents, notamment pour :
 - ✓ les voies respiratoires (masque anti-poussière, masque de peinture),
 - ✓ les pieds, utiliser les chaussures de travail,
 - ✓ les yeux,
 - ✓ les oreilles,
 - ✓ la tête,
 - ✓ les mains (gants, crème) ;
- d'IDENTIFIER les produits de lavage et de finition ;
- d'EXPLIQUER :
 - ✓ le fonctionnement des machines à poncer,
 - ✓ les techniques de jointure et d'étanchéité,

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCETRES : TRAVAUX DE PEINTURE

- ✓ le fonctionnement des outils mis à sa disposition pour les appliquer (pompe à cartouche),
- ✓ les différents mastics pistolables ou non et leurs méthodes d'application et de ponçage,
- ✓ les apprêts et les produits anti-corrosion.

5.2. EN TRAVAUX PRATIQUES DE PEINTURE :

- de STOCKER les produits dangereux en respectant les normes en vigueur ;
- de TRIER et de STOCKER de manière adéquate les déchets (solides, liquides) ;
- de RESPECTER les normes de sécurité spécifiques dans les zones dangereuses ;
- d'UTILISER les moyens de protection adéquats en fonction des outillages et des tâches à risques à effectuer et des produits à manipuler ;
- de TRAVAILLER dans les zones adéquates ;
- de SIGNALER et de REPARER tout dysfonctionnement apparent des différents équipements et pièces d'une zone de préparation : filtres, aspiration, éclairage,... ;
- de NETTOYER et de PREPARER un véhicule avant peinture :
 - ✓ DEMONTER la ou les pièces à traiter s'il y a lieu selon les méthodes de travail les plus adéquates :
 - DEPOSER et REPOSER les accessoires sensibles à la température et ceux entravant le déroulement des travaux de peinture ;
 - PRENDRE les précautions de mise en sécurité d'éléments électriques (déconnecter, déposer, isoler) ;
- de RECONNAITRE les différents supports de peinture existants :
 - ✓ les différents types de papiers abrasifs (granulométrie) au ponçage,
 - ✓ les principaux produits dégraissants en tôlerie,
 - ✓ les types de traitement des tôles selon la catégorie des produits utilisés en carrosserie tels que solvants, durcisseurs,...,
 - ✓ les différents types de techniques et de produits pour dégraisser les parties à travailler ;
- d'APPLIQUER les techniques de marouflage et d'EXPLIQUER leur utilité en matière de protection ;
- de PREPARER la surface à traiter pour :

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCETRES : TRAVAUX DE PEINTURE

- ✓ DETERMINER l'enduit adéquat à la surface à traiter en appliquant les techniques d'application et de ponçage,
 - ✓ REALISER et APPLIQUER les différents produits anti-corrosion (apprêts, wash primaire...)
 - ✓ APPLIQUER les matières à traiter en fonction du fond à traiter,
 - ✓ DELIMITER les surfaces à traiter,
 - ✓ APPRECIER la qualité des couches de base et l'état des surfaces à traiter (acrylique, cellulosique, synthétique) ;
- d'IDENTIFIER les nouvelles et anciennes peintures par l'emploi d'un diluant, d'un abrasif ;
 - d'APPLIQUER les techniques de jointure et d'étanchéité ;
 - d'UTILISER une pompe à cartouche (manuelle et pneumatique) ;
 - d'APPLIQUER différents mastics d'étanchéité ;
 - de DEGRAISSER les parties à travailler et de PONCER les parties à peindre ;
 - de REDIGER des fiches d'intervention selon les modalités définies par le Conseil des études ;
 - de NETTOYER, d'ENTRETENIR et de RANGER son matériel et les produits utilisés ainsi que l'environnement de son poste de travail ;
 - de TRIER les déchets et rebus selon le respect des règles de protection de l'environnement en vigueur.

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCETRES : TRAVAUX DE PEINTURE

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Travaux pratiques de peinture », il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCETRES : TRAVAUX DE PEINTURE

7. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

